



Perpignan, le 27 AOUT 2022

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION A  
Mme Anais SABATINI  
ADJOINT AU MAIRE,**

**Secrétariat général**

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

CM/2022/20

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu l'article L.O. 141-1 du Code Electoral sur l'incompatibilité des mandats.

Vu l'arrêté n° 2020/72 en date du 07 aout 2020 portant délégation de fonction à Mme Anais SABATINI, adjoint au maire, dans les domaines suivants :

**I – AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES** dont contentieux liés au stationnement

**II – COMMANDE PUBLIQUE :**

- MARCHES PUBLICS
- ACHATS, APPROVISIONNEMENTS ET MAGASIN CENTRAL

**III - ADOLESCENCE ET JEUNESSE** et notamment :

- JEUNESSE DE 11 A 25 ANS
- MANIFESTATIONS SE RAPPORTANT A L'ADOLESCENCE ET A LA JEUNESSE
- ESPACES ADOLESCENCE ET JEUNESSE
- PATRIMOINE RELEVANT DE CETTE DELEGATION

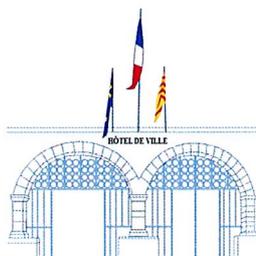
**IV - ADMINISTRATION**

LEGALISATION DE SIGNATURES ET CERTIFICATIONS DE PIECES CONFORMES

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN

AUTORISATIONS EN MATIERES FUNERAIRES

ATTESTATIONS D'ACCUEIL



## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>e</sup>:

Les délégations données à Mme Anaïs SABATINI, adjoint au maire, par arrêté n° 2020/72 en date du 07 aout 2020, sont rapportées.

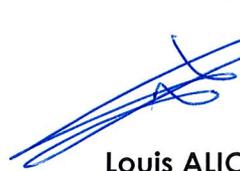
### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,



Louis ALIOT



ID Télétransmission : 066-216601369- 20220908 - 2022 SL ARRÊT 159 - AR

Accusé reçu le : - 8 SEP. 2022

Affiché le : - 8 SEP. 2022